

Lieu de vie intergénérationnel

Loyers à prix doux pour jeunes qui aident des aînés

Deux immeubles combineront logements pour étudiants et seniors. Avec des lieux de vie communs. Émilien Ghidoni

Et si l'avenir des aînés, c'était la jeunesse? C'est le pari des logements intergénérationnels. Depuis quelques années, ce concept novateur se répand à travers le monde. L'idée est simple: dans un même lotissement, des retraités et des jeunes vivent côte à côte. Les premiers y trouvent un remède à l'isolement social tout-à-fait trop souvent leurs pairs en EMS. Les seconds, monnayant quelques heures de services à leurs aînés chaque mois, profitent d'un loyer à prix doux.

À Genève aussi, l'idée fait son chemin. Après des projets aux Charmilles et à la Gradelles, le concept s'installe désormais dans le futur quartier de Lancy-Pont-Rouge. À l'Adret, deux immeubles en fin de construction combinent studios pour étudiants, petits appartements pour seniors et lieux de vie communs. Le tout sera géré par la fondation des EMS de Lancy. Vendredi dernier, les étudiants visitaient leurs logements pour la première fois. Nous y étions aussi.

Une offre complète

«C'est un plaisir de vous recevoir ici», lance Laurent Beausoleil, directeur des EMS de Lancy. En face de lui, une quarantaine d'étudiants lui rendent son sourire. «Vous allez vous installer dans une structure dont le but est d'éviter un nouveau ghetto pour vieux, continue-t-il. Pour cela, vous travaillerez cinq heures par mois afin de prévenir l'isolement social.» L'assemblée approuve vivement de la tête



À l'Adret, les futurs locataires des studios pour étudiants découvrent, lors d'une visite en petit groupe, la terrasse de leur immeuble. FRANK MENTHA

puis commence la visite par petits groupes.

Selon Laurent, l'enthousiasme était aussi au rendez-vous lors de la visite des aînés. «Sur les 170 seniors qui ont visité le lieu, 168 étaient très heureux. À leur âge, je voudrais bien y vivre moi aussi», nous confie-t-il. Il faut dire que le lieu répond à tous leurs besoins. En plus du lien social assuré par les étudiants, le lotissement dispose d'une unité d'accueil temporaire de répit (UATR) où se trouvera du personnel médical vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En cas de pépin, les retraités disposent d'une fonction d'appel d'urgence pour que des infirmiers viennent les secourir. Une crèche et un restaurant viennent compléter l'offre du bâtiment. La buvette a été pensée pour qu'aînés, universitaires et tout-petits se rencontrent autour d'un même repas.

Le projet est admirable, mais comment s'assurer que les étudiants joueront le jeu? «Pour le respect des cinq heures de service par mois, on part sur une relation de confiance à la base», explique Sandrine Grether, coordinatrice-repondante de l'Adret. «Après tout, les habitants sont des locataires qui signent un bail. Cela implique de la responsabilité».

Étudiants enthousiastes

Dans les étages, les jeunes sont ravis de leurs studios. Bien que les deux immeubles soient encore en travaux, certains se sentent déjà chez eux. Jade El-Hindi, étudiante infirmière de 21 ans, demande même à notre photographe de la prendre en photo dans son «premier petit appartement». Elle raconte: «Lorsque j'ai appris que ce projet existait, j'ai tout de suite posé ma candidature. J'ai travaillé en EMS pendant un moment et j'aime vraiment prendre soin des gens.» Quels services aimerait-elle rendre à ses futurs voisins âgés? «J'aimerais bien leur faire la cuisine ou promener leurs animaux.

En fait, ce sont surtout des raisons pour parler avec eux.»

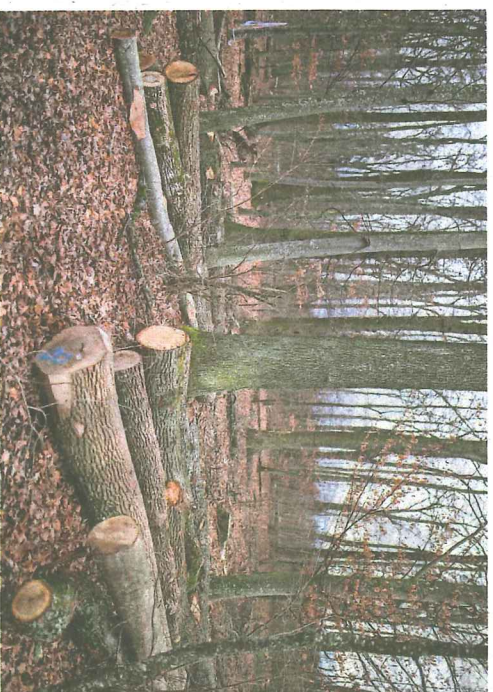
Même son de cloche dans le bâtiment d'à côté. Olizem Bayandur témoigne: «J'aimerais bien partager des repas avec eux, on en apprend tellement en parlant à une personne âgée!» La jeune étudiante en sciences de l'éducation est aussi sous le charme du lieu. «On n'est jamais isolés, c'est agréable pour qu'on se croise tout le temps. En revanche, il y a une certaine entre le gris des bâtiments et la nature», regrette-t-elle.

Pour réaliser toutes ces belles envies, jeunes et vieux pourront disposer à chaque étage d'espaces de vie communs. Si certains sont destinés à devenir des salles de sport ou des zones de lecture, ce sera aux locataires d'occuper les autres comme ils l'entendent.

L'emménagement étant prévu pour mi-août, les futurs habitants ont le temps de réfléchir à un maximum d'idées pour rendre leur futur quartier le plus convivial possible.

En fait, ce sont surtout des raisons pour parler avec eux.»

En fait, ce sont surtout des raisons pour parler avec eux.»



Abattage des arbres dans la forêt de Belle-Idée, à Chêne-Bourg, en 2018. PIERRE ALBOUY

Elle s'oppose à la coupe de 26 arbres à Cressy

Projet immobilier La construction d'un bâtiment prévoit que l'on sacrifie une forêt dans ce quartier. Une riveraine le conteste.

Aude Bourdier habite le quartier de Cressy. Depuis deux ans, elle conteste un projet de construction à côté de chez elle. Et pour cause, ce dernier prévoit de raser la forêt située entre sa parcelle et celle des promoteurs afin d'y construire un immeuble avec parking souterrain. L'année passée, l'habitante a déposé un recours contre cette décision. Celui-ci a été rejeté en juin par le Tribunal administratif de première instance, qui a ainsi tranché en faveur de l'Etat et des promoteurs.

Pourtant, la riveraine tient à le préciser, elle n'est pas fondamentalement opposée au projet. «Je ne suis pas contre la construction de cet immeuble. Il doit se faire. Mais il peut être bâti sans abattre des arbres.» Car ce qui surprend dans cette affaire, c'est la totale contradiction entre deux expertises. Une première, mandatée en novembre 2018 par les promoteurs, concluait que l'ensemble des 26 arbres de la zone forestière devaient être abattus, au motif que certains d'entre eux étaient «vraisemblablement» malades.

Un diagnostic qui sera donc contredit peu après par une contre-expertise commandée par la recourante elle-même, à sa charge. Selon ce dernier document, seuls deux des arbres de la zone de construction sont jugés malades. Au-delà du caractère flou de l'évaluation, Aude Bourdier est surtout étonnée par l'aval de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), chargé notamment

de la préservation des espaces végétalisés et de la biodiversité. «Comment l'OCAN peut-il donner son feu vert à l'abattage d'arbres en bonne santé?», s'interroge la riveraine. Elle précise que cette décision s'est faite sur la base d'une expertise «qui fait qu'une page, contre 30 pages pour la contre-expertise».

Autre élément que dénoncent les riveraines de Cressy: une violation de dérogations au plan calisé de quartier (PLQ) ont été obtenues par les promoteurs. «C'est une dénaturation totale PLQ d'origine. Un tel nombre de dérogations devrait être soumis à une nouvelle enquête publique», estime Jean Hertzsch, président de l'association Sauvons Genève, qui soutient la recourante. Le Département du territoire (DT) conteste cette autorisation. «Les dérogations sur projet sont en réalité au nombre de six», réagit Pauline de Saubert, porte-parole du DT. Celles-ci sont dues au développement du quartier de Cressy, motive-t-elle: «PLQ a aujourd'hui 25 ans. concrétisation peut évoluer à la marge, surtout lorsqu'elle est allongée sur autant de temps.»

Ironie du sort, le PLQ prévoit géait à l'origine les arbres condamnés aujourd'hui à disparaître. «Il prévoyait le maintien de la forêt, mais le plan de construction a été agrandi», précise Aude Bourdier. De son côté, le DT assure que les arbres sont compensés.

Épaulée par différentes associations de sauvegarde d'arbres, la riveraine a d'ores déjà fait appel auprès de la Chambre administrative de Cour de justice. «Nous irons jusqu'au bout pour sauver ces arbres. Je ne suis pas contre le projet, mais nous avons besoin la fracheur de cette forêt.»

Isabel Ares

«Mon premier livre» de Genève, qui a dénoncé la réédition d'un manuel scolaire, se défend de faire de la censure.

Alertée par l'Ordre des avocats de Genève (ODAGE), la Commission fédérale sur le racisme (CFR) se penche sur la réédition d'un manuel scolaire: «Mon premier livre», accusé aujourd'hui de racisme et de sexisme, a permis à des générations d'écoliers vaudois et neuchâtois de s'initier à la lecture. Exemple pour le moins surprenant: «N comme nègre». Il n'en fallait pas plus pour faire bondir le bâtonnier genevois Philippe Cottier et Sandrine Giroud, présidente de la Commission des



Philippe Cottier Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève

commission quant à la réponse appropriée à apporter à cette problématique dans le contexte particulier actuel, qui appelle à une réflexion sur la manière dont des actes discriminatoires se manifestent en Suisse. Nous avons pris l'option de porter la problématique auprès de la Commission fédérale contre le racisme à Berne

pour réaffirmer les valeurs de l'ordre juridique suisse, dont l'interdiction de la discrimination. C'est justement le rôle de la Com-

le socle des droits fondamentaux et veille à l'égalité des chances. Il se positionner sur la réédition de «Mon premier livre». Les exemples présentés dans l'ouvrage sont racistes et sexistes, or, l'avertissement qui l'accompagne, imprimé sur un feuillet volant, ne les condamne pas. De plus, l'ouvrage a été mis en vente comme manuel scolaire pour les enfants de 6 à 9 ans et non pas distribué dans la section histoire de la librairie. Cela nous paraît insuffisant et inadéquat, tant par sa forme que par son contenu.

Voulez-vous censurer cet ouvrage?

Il n'est aucunement question de censure. Nous avons souhaité ouvrir le débat sur les questions de

PUBLICITE

La Vallée de Joux, si proche et déjà ailleurs...



Notre aire de jeux grandeur nature

Parfaite pour la pratique de tous les sports, la Vallée de Joux se

